





COMMUNIQUÉ DE PRESSE - FEUILLE DE ROUTE DE LA FINANCE DURABLE POUR LA FRANCE

Paris, le 5 octobre 2022

A l'occasion de la Semaine de la Finance Responsable, les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), en partenariat avec le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et Finance for Tomorrow (F4T) dévoilent aujourd'hui une <u>nouvelle feuille de route</u> à l'attention des décideurs publics visant à promouvoir la finance durable en France.

Faisant suite à <u>première feuille de route publiée en 2018</u>, ce document dresse un bilan des avancées françaises et identifie, sur la base d'une vingtaine d'entretiens avec des investisseurs, représentants des pouvoirs publics et autres parties prenantes de la place de Paris, 19 recommandations à poursuivre durant le nouveau quinquennat. Ces recommandations sont organisées autour de cinq axes principaux.

- Clarifier et approfondir la responsabilité fiduciaire des investisseurs
- Promouvoir l'analyse et la mesure des impacts des activités d'investissement
- Faciliter et encourager l'engagement actionnarial sur les sujets ESG
- Améliorer l'information des épargnants et mobiliser l'épargne des Français
- Renforcer le leadership du marché financier français en matière d'alignement avec l'Accord de Paris

Commentaires:

« La multiplication des crises ces dernières années (énergétique, sanitaire, sociale, économique), et l'urgence climatique et environnementale mise en évidence par le dernier rapport du GIEC, exigent que la France maintienne et accélère son niveau d'ambition à l'échelle européenne et internationale. Par son leadership, la France peut démultiplier l'effet d'entrainement nécessaire au-delà de ses frontières pour réorienter significativement les capitaux vers des activités économiques durables. »

Margarita Pirovska, Directrice Policy, PRI

« Si la réglementation française et sa déclinaison de la réglementation européenne ont permis de défricher les outils permettant de créer de réels impacts environnementaux et sociaux, il reste encore beaucoup à faire pour mobiliser les investissements durables nécessaires face à la crise environnementale et faire levier sur les entreprises pour qu'elles transforment leurs modèles d'affaire. Cette feuille de route offre un précieux diagnostic des avancées françaises dans ce domaine et des mesures qui pourraient utilement être adoptées rapidement pour aller plus loin. »

Nathalie Lhayani, Présidente, FIR





« Quatre ans après la première version de cette feuille de route, la finance durable est désormais en haut de l'agenda de tous les acteurs. Malheureusement, les objectifs de développement durable et climatiques sont encore loin d'être atteints et la place de Paris doit continuer à se mobiliser pour porter au niveau français, européen et international les évolutions nécessaires pour que la finance puisse jouer un réel effet de levier au service de la transition juste et durable de l'économie. »

Thierry Déau, Président, Finance for Tomorrow

A PROPOS:

PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

L'association PRI coopère avec un réseau international d'investisseurs signataires dans le but d'implémenter les six Principes pour l'Investissement Responsable, un engagement volontaire qui a été conçu par des investisseurs en 2006 et qui est parrainé par l'ONU. L'objectif des PRI est de comprendre les implications des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sur les investissements, et de soutenir les signataires dans l'intégration de ces questions à leurs décisions en matière d'investissement et d'actionnariat. Les PRI travaillent à la réalisation d'un système financier qui doit récompenser les investissements responsables à long terme et profiter à l'environnement et la société. Pour plus d'informations : www.unpri.org

FORUM POUR L'INVESTISSEMNT RESPONSABLE (FIR)

Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association multi-parties-prenantes fondée en 2001 qui a pour objet de promouvoir et de développer l'Investissement Socialement Responsable et ses meilleures pratiques. Le FIR regroupe l'ensemble des professionnels investisseurs, sociétés de gestion, agences de notation, consultants ainsi que des acteurs de la société civile : syndicats, ONGs, avocats, journalistes, universitaires... Le FIR dispose d'une plateforme de dialogue et d'engagement collaboratif avec les entreprises cotées sur les questions de développement durable : briefs investisseurs, campagne annuelle de questions écrites aux assemblées générales du CAC 40 et campagnes thématiques (ex : transparence fiscale, économie circulaire, dialogue social...). Le Forum est également le promoteur de la Semaine de la finance responsable qui se tient chaque année à l'automne. Depuis 2005, le FIR décerne des Prix pour la recherche académique européenne en « finance et développement durable » et il le fait en association avec les PRI depuis 2011. Le Forum est l'un des membres fondateurs d'Eurosif. Pour plus d'informations : www.frenchsif.org

FINANCE FOR TOMORROW

Finance for Tomorrow est la branche de Paris EUROPLACE lancée en juin 2017 pour faire de la finance verte et durable un élément moteur du développement de la Place de Paris et la positionner en centre financier de référence sur ces enjeux. Les près de 80 membres et observateurs de Finance for Tomorrow s'engagent dans une charte commune à contribuer à réorienter les flux financiers vers une économie bas-carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'ONU. Finance for Tomorrow est présidée par Thierry Déau, Président Directeur général et fondateur de Meridiam. Pour plus d'informations : https://financefortomorrow.com/



ANNEXE

Les recommandations listées ci-dessous s'appuient à la fois sur des entretiens conduits auprès d'acteurs français engagés sur la finance responsable et sur l'analyse juridique «<u>A Legal Framework for Impact</u> » réalisée par le cabinet Freshfields pour le compte des PRI, l'UNEP FI et The Generation Foundation en 2021.

L'analyse juridique du cabinet Freshfields démontre que les investisseurs sont "généralement autorisés" ou même obligés en certaines circonstances de poursuivre des objectifs de durabilité et de prendre des décisions sur la base du risque, du rendement et de l'impact. Cependant le cadre règlementaire actuel reste insuffisant pour permettre une réorientation significative des flux de capitaux vers les activités économiques durables. Les recommandations de la feuille de route visent à renforcer ce cadre, notamment dans le domaine de l'engagement actionnarial, levier d'influence et d'impact essentiel pour la transformation des entreprises et du système financier vers des modèles plus durables.

RECOMMANDATIONS

A. Clarifier et approfondir la responsabilité fiduciaire des investisseurs

- 1. Porter un standard minimum exigeant au niveau européen pour les produits promouvant des caractéristiques ESG et ceux contribuant à un objectif de durabilité (Articles 8 et 9 de SFDR), avec des critères quantitatifs et qualitatifs précis
- Clarifier la règlementation européenne concernant les responsabilités des investisseurs relatives à la prise en compte de l'impact dans la réglementation européenne, selon les recommandations du rapport

B. Promouvoir l'analyse et la mesure de l'impact des activités d'investissement

- 3. Porter la vision de la double matérialité au niveau international notamment dans la contribution aux travaux de l'ISSB, et encourager la collaboration entre les différentes instances régionales pour assurer l'interopérabilité des normes de reporting ESG des entreprises
- 4. Promouvoir l'accessibilité des données via la mise en place d'un point d'accès unique européen (ESAP) pour les données financières et extra-financières rendues publiques par les sociétés cotées
- 5. Poursuivre les efforts méthodologiques de la place sur la finance à impact

C. Faciliter et encourager l'engagement actionnarial sur les sujets ESG

- 6. Renforcer les politiques d'engagement et de vote des investisseurs et leur impact sur les pratiques des entreprises, via une révision de la directive européenne SRD II
- Favoriser l'expression de la démocratie actionnariale en Assemblée Générale et simplifier le système de dépôts de résolutions et de vote en France
- 8. Clarifier l'état de droit sur la recevabilité des résolutions ESG proposées et permettre au régulateur d'arbitrer si l'entreprise s'oppose à leur inscription à l'ordre du jour
- 9. Normaliser la pratique du « Say On Climate » annuel obligatoire avec un cadre exigeant afin de faciliter l'évaluation des plans de transition des entreprises et leur degré d'alignement avec un scénario visant à limiter le réchauffement à 1,5°C
- 10. Engager des discussions en faveur d'une révision du pilotage du code AFEP/MEDEF afin de formaliser la participation des investisseurs et autres parties prenantes
- 11. Promouvoir et développer les actions collectives d'engagement des investisseurs

D. Améliorer l'information des épargnants et mobiliser l'épargne des Français

- 12. Renforcer les exigences du label ISR, en cohérence avec les réformes européennes, et porter un système de labélisation au niveau européen à la lumière des travaux sur l'écolabel et des expériences des labels français
- 13. Renforcer la formation des réseaux de distribution en rendant obligatoire la certification AMF finance durable via des plans de formation pluriannuels
- 14. Elargir le champ d'utilisation des fonds collectés dans le cadre de l'épargne règlementée afin qu'ils puissent financer davantage de projets ayant des impacts positifs environnementaux et sociaux



E. Renforcer le leadership du marché français en matière d'alignement avec l'Accord de Paris

- 15. Assurer un décryptage et suivi des stratégies d'alignement climat et biodiversité de portefeuilles issues des rapports Article 29 LEC
- 16. Accélérer l'application des recommandations du Comité Scientifique et d'Expertise de l'Observatoire de la finance durable et de l'AMF/ACPR concernant les politiques sur les énergies fossiles par les acteurs à travers les travaux de place
- 17. Porter au niveau européen un cadre robuste pour le financement des plans de transitions des entreprises alignés avec des trajectoires sectorielles 1.5 degré
- 18. Promouvoir des réformes ambitieuses portant sur l'ensemble de l'économie réelle au niveau européen dans le cadre du paquet « Fit for 55 » et une mise en œuvre qui assure une transition juste
- 19. Définir un plan et un calendrier à l'échelle française afin d'accompagner la décarbonation des différents secteurs et la protection de la biodiversité, des portefeuilles et du mix énergétique en cohérence avec une trajectoire 1.5 degré et les objectifs 2030 de l'Europe.

